

ECOGREEN-VITRE

NETTOYANT DÉGRAISSANT ECOLOGIQUE PRÊT A L'EMPLOI POUR NETTOYAGES MANUELS DES SURFACES VITRÉES

MULTI USAGES PROFESSIONNELS

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation de nettoyage à base d'une association d'agents surfactifs d'origine végétale sélectionnés pour leur aptitude à la biodégradabilité et leur origine facilement renouvelable, colorant d'identification alimentaire autorisé (directive 76/768/CEE).
SANS phosphates, phosphonates, ne contient pas de substances dangereuses ou toxiques ou sensibilisantes.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



Non soumis à
l'étiquetage
de sécurité

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 995 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Alcalin faible
. pH pur	: 7,78 environ.
. ODEUR	: Fleurie
. TENSION SUPERFICIELLE pur	: 30,9 Dyne / cm
. COULEUR	: Bleu pâle
. BIODEGRADABILITE	: Produit facilement biodégradable
. CRITÈRE ÉCOLOGIQUE	: Ecotoxicité selon Directive 2005/344/CE - VCD Tox conforme



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Prêt à l'emploi. Efficacité du pouvoir nettoyant dégraissant, aptitude à l'emploi : Contrôlée par détermination comparative du pouvoir nettoyant en adaptation de la Norme Afnor XP T 73.900 effectuée sur machine d'essai de lavabilité (suivant normes ASTM D 2413, DIN 53778 et ISO 11998)

. Nettoyant professionnel spécial pour :

Surfaces usuelles

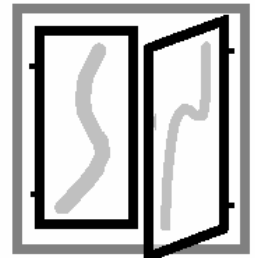
- Surfaces vitrées
- Surfaces polies
- Surfaces stratifiées
- Surfaces peintes lessivables

Utilisateurs

- Cuisines
- Artisans
- Services entretien, de nettoyage
- Hôtels, restaurants
- Immeubles, syndics
- Industries
- Agroalimentaire
- Maisons de retraites, etc...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Prêt à l'emploi
- . Application directe par pulvérisation sur le support ou surface à nettoyer, étaler, frotter avec une éponge pour vitres ou un mouilleur à carreaux et essuyer ensuite avec un chiffon ou avec une raclette spéciale
- . Rinçage terminal à l'eau claire dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact des aliments.



RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- a aussi été pris en compte la directive 2004/73/CEE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
- Cette préparation n'est pas dangereuse pour la santé par la directive 1999/45CE.

- . Conserver hors de la portée des enfants.
 - . Refermer l'emballage après chaque utilisation.
 - . Protéger du gel au stockage.
 - . En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire.
- Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

Modèles emballages possibles en polyéthylène recyclable

Spray de 750 ml code B14



Bidon de 5 litres code A41



Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

